

N° de division : 01-MONTREAL
N° de cour : 500-11-063116-236
N° de dossier : 41-3008375

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :
INTELLISPORTS INC.

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A - Historique

1. INTELLISPORTS Inc. (la « **Débitrice** » ou la « **Société** ») fut fondée et a débuté ses activités en mars 2018. La Société opérait dans le domaine du développement d'une plateforme sportive basée sur la gamification et l'apprentissage machine.
 2. Le 10^e jour de novembre 2023, la Débitrice a fait cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (« **LFI** »).
 3. La direction de la Société attribue principalement les difficultés financières à des dépenses d'opération et de développement importantes en fonction des souscriptions trop faibles au courant des années 2022 et 2023 pour l'application PlayFitt et Curling.
-

SECTION B - Actifs

4. Les actifs de la Débitrice sont les suivants:

Description des actifs	Valeur déclarée au bilan (\$)	Valeur réalisée (\$)
Espèces en banque	1 900	Ø
Comptes à recevoir	5 000	Ø
Équipement-Machinerie	1 000	Ø
Crédit de R&D recevable	166 250	Ø
Remise TPS/TVQ	3 000	Ø
	177 150	Ø

Note : Tous les actifs sont grevés en faveur des créanciers garantis. Voir section F pour les détails.

SECTION C - Livres et registres et mesures conservatoires

- Le syndic a obtenu une partie des livres et registres de la Société.
- Le Syndic a nommé un tiers pour sécuriser les applications dans l'éventualité d'un processus de vente.
- Le syndic prendra connaissance des livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, le cas échéant.
- Le syndic a ouvert un compte en fidéicomis à la Banque de Montréal.
- Le syndic a demandé la fermeture du compte bancaire à la Banque Nationale le 20 novembre 2023.
- Il n'y a eu aucun exercice du commerce par le syndic.

SECTION D - Procédures judiciaires

5. À notre connaissance, il n'y a aucune procédure légale à l'encontre de la Débitrice.

SECTION E - Réclamations prouvables

6. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

Créanciers	Tel que déclaré au bilan (\$)	Reçu à date (\$)
Créanciers garantis	2 852 111	2 941 856
Créanciers privilégiés	4 581	Ø
Créanciers ordinaires	517 708	388 082
	3 201 830	3 329 938

SECTION F - Réclamations garanties

7. Les créanciers garantis sont les suivants :

Créanciers	Tel que déclaré au bilan (\$)	Reçu à date (\$)	Nature de la garantie
Investissement Québec	2 698 693	2 773 800	Hypothèque conventionnelle
Global Liquidity Services LLC	158 000	168 056	Hypothèque conventionnelle
Employés (privilégiés)	4 581	Ø	Vacances
	2 861 274	2 941 856	

Notes :

1. Tous les biens sont sujets à des droits découlant d'une créance garantie.
2. Toute mention du rang d'un créancier garanti est uniquement basée sur les publications et informations figurant au RDPRM et ne constitue en aucun cas une opinion sur le rang ou la validité d'un titre.

SECTION G - Réalisation prévue et distribution projetée

8. Considérant que la valeur de l'actif de la Débitrice est inférieure aux montants grevés par les créanciers garantis, nous n'anticipons pas de distribution de dividende aux créanciers non garantis.

SECTION H - Transactions révisables et paiements préférentiels

9. Le Syndic révisera les livres et registres et les relevés bancaires de la Débitrice afin d'en faire rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.

SECTION I - Autres sujets

10. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 18 novembre 2023.
11. Le syndic a inscrit les employés éligibles au programme de protection des salariés, pour les vacances et préavis impayés.
12. Le syndic a reçu un dépôt pour couvrir les frais de la présente faillite.

FAIT À MONTRÉAL, ce 8e jour de décembre 2023.

MNP LTÉE

En sa capacité de syndic à la faillite de
INTELLISPORTS Inc.



Pierre Marchand, CPA, CIRP, LIT
Responsable de l'actif